

INFO DU MOIS FEVRIER 2017

LES INFOS DE LA BIBLIOTHEQUE

➤ **Horaires**

le mardi de 13 h 45 à 16 h 45

le mercredi de 14 h à 16 h 30

le vendredi de 16 h à 18 h

le samedi de 11 h à 12 h tous les 15 jours, les prochaines dates : le 28 janvier, les 11 et 25 février, les 11 et 25 mars

➤ **Pour nous contacter :**

Tél : 03 21 95 63 40 lors des permanences - Courriel : bibliocw62120@orange.fr

➤ **Club lecture : une rencontre mensuelle**

la prochaine : le 16 février à 14h à la bibliothèque. Dans une ambiance amicale et détendue, venez parler des livres qui vous ont plu et chercher de nouvelles idées pour vos prochaines lectures ! Sans engagement, sans abonnement... n'hésitez pas à vous joindre à nous : nous vous accueillerons avec grand plaisir !

➤ **Heure du conte :** le mardi 14 février de 14 h à 15h30, inscription obligatoire

RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le prochain ramassage aura lieu le vendredi 17 mars 2017.

Inscription obligatoire en mairie avant le 14 Mars

• **SONT AUTORISES :**

Gros électroménager – matelas – éléments de mobilier – meubles

• **SONT EXCLUS :**

Gravats – Déchets provenant d'une activité professionnelle – déchets industriels spéciaux (amiante, solvants, peinture) - déchets de démolition et de construction – ordures ménagères – déchets verts – emballages ménagers – pneumatiques – piles – huiles usagées – verre...

ANIMAUX ERRANTS / PROCEDURE A SUIVRE

Lorsque vous apercevez un animal errant il vous appartient de contacter :

La nuit : les pompiers au 18 ou la Gendarmerie au 17.

La journée, le samedi après-midi et le dimanche : la SPA au numéro suivant 03.21.98.43.03

LA LOI ET LE DENEIGEMENT

L'article 89A du règlement sanitaire départemental du Pas de Calais indique (outre les obligations des mairies) que en cas de verglas ou de neige, les propriétaires ou les locataires riverains, sont tenus de jeter au-devant de leurs habitations, boutiques, et autres locaux ou terrains, et jusque sur la chaussée, des cendres, du sable, du mâchefer ou tout autre produit non nocif donnant le même résultat. De même les caniveaux doivent être nettoyés par les locataires sur toute la partie devant leur habitation.

A savoir : la commune ne fournit pas de sel de déneigement

INFO DU MOIS

FEVRIER 2017

LES EXCREMENTS DE CHIENS

Chacun doit être conscient que les déjections d'un animal sont causes de multiples nuisances, dangereuses pour autrui, néfastes pour l'environnement, négatives pour l'image de la commune, et inacceptables en terme d'hygiène publique.

Ramasser les déjections de votre chien est un acte de civisme !!!

LE GUICHET UNIQUE D'INFORMATION SUR L'HABITAT DE LA CAPSO

Le Guichet Unique d'Information sur l'Habitat est un service de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer mis à votre disposition pour répondre à toutes les questions liées au logement.

Vous y trouverez toute l'information nécessaire sur les différentes aides mises en place par la CAPSO, les Communes, le Département, la Région ou encore l'Etat pour vous aider dans votre projet.

Le GUIH, c'est aussi des permanences gratuites, assurées par les professionnels de l'habitat dans tous les domaines, pour mieux vous conseiller et vous orienter.

Permanences assurées toutes les semaines :	
Pour vos travaux d'économie d'énergie	Un conseiller info-énergie vous reçoit le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h
Pour des questions d'ordre juridique liées à l'Habitat	Un juriste de l'ADIL vous reçoit le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Pour des questions liées à des problèmes technique ou d'hygiène dans votre logement	Un agent de salubrité vous reçoit le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Pour tout accompagnement financier pour des travaux ou pour l'acquisition	Un technicien vous conseille le lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Pour les jeunes de moins de 30 ans ayant des questions liées à l'hébergement	Un agent du CLLAJ vous reçoit le mardi de 14h à 17h

Il vous est conseillé de prendre rendez-vous préalablement à votre venue.

Questions techniques, juridiques ou financières, vous trouverez toutes les réponses au Guichet Unique d'Information sur l'Habitat.

Le GUIH vous accueille du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 (fermé le jeudi matin) et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00 au 7 Place Victor Hugo 62500 Saint-Omer / Tél : 03.21.98.66.44 / guih@ca-stomer.fr